



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 26 novembre 2024

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel, le mardi 26 novembre 2024, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Votants : 25 / Excusés, absents : 5.

Etaient présents :

- **Membres ayant une voix délibérative**

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d' Agriculture de Pau
Mme SANSOUS Karine	Service Agriculture - D.D.T.M. de Pau
Mme BLONDEAU Gwenaëlle	Inspectrice de l' Education Nationale DSDEN
Mme BEGUE MAZA Monique	Centre d'Information ou d'Orientation (C.I.O.)
M. LARROUY Isabelle	Conseillère régionale
M. UTHURRY Bernard	Vice-président du C..A et Conseiller Régional
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon

- **Représentants du personnel**

Mme DE ANTONI SOLANS Carole	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme RAFFIN Céline	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LAPORTE Jonathan	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LANOT Jean-Michel	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme NOYES Marie-Bernadette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. PARODI Philippe	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme GUILLOT Marie-Pierre	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme BREUIL Marie-Aude	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme CHATILLON Géraldine	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme POMME Claudine	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. COURNET Jean	Confédération paysanne
-----------------	------------------------

Mme DUFFILLON Isabelle	Représentante C.R.C.A.M. Pyrénées-Gascogne
Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège	F.D.S.E.A.
M. HERVE Didier	Représentant des anciens élèves
M. MARMEY Clément	Représentant des apprenants
M. LAYRE Valentin	Représentant des apprenants
Mme MOLLIER Nathalie	Représentant des parents d' apprenants B.P.E.
Mme PAYNEAU Vanessa	Représentant des parents d' apprenants F.C.P.E.

- **Membres ayant une voix consultative**

Mme REGONDAUD Fabienne	Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme MIRASSOU Sandrine	Directrice adjointe EPL 64
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale EPL 64
M. CHERET Pierre	Directeur adjoint EPL 64
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
M. CHAVIGNON Romain	Directeur CFPPA Montardon
M. FUMAT Christophe	Responsable technique du S.A.C.D. Halle technologique
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
M. GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. AMILHAT Patrick	Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron Sainte Marie
Mme CUINE Marina	Responsable antenne du C.F.A. Montardon
M. PHILIPPE Cyril	Responsable antenne du C.F.A. Oloron Sainte Marie

Etaient absents ou excusés :

- **Membres ayant une voix délibérative**

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

Mme COULON Corinne	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Mme PINEAU Hélène	INAO
M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional
M. BORDENAVE Sylvain	Jeunes Agriculteurs

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

Mme BOUDASSOU Claudine	M.S.A.
------------------------	--------

- **Membres ayant une voix consultative**

Mme ADAM Stéphanie	Directrice adjointe EPL 64 /Provisoire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable qualité et communication de l' EPL 64
M. BUREAU Arthur	Directeur exploitation d'Oloron-Sainte-Marie

Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mr. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d' Orthez
Mr GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire CFA Hasparren

***Secrétaire de séance**

Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance
----------------------	----------------------

Début de séance à 09h38 ; le quorum étant largement atteint.

B. LAYRE remercie F. REGONDAUD qui répond toujours présente, Mesdames BLONDEAU, SANSOUS, LARROUY, BEGUE et Messieurs UTHURRY et BONNASSIOLLE.

Il souhaite la bienvenue aux deux représentants des apprenants, C. MARMEY (BTS AP 2) et V. LAYRE (BTS AP1).

N. PETIT demande qui sera suppléant de secrétaire de séance : J. LAPORTE.

Il demande s'il y a une objection à l'enregistrement et si les questions se poseront au fil de l'eau ce à quoi J-M. LANOT acquiesce.

N. PETIT rajoute que A. BUREAU et S. ADAM sont retenus sur Oloron et qu'il prendra leur place pour la présentation de leurs délibérations.

N. PETIT demande s'il y a des remarques par rapport au dernier Conseil d'Administration

P. PARODI demande par rapport au dernier procès-verbal, page 10 « mise en place rémunération des agents du CFA » si un travail est en cours et si oui, son avancement.

N. PETIT lui précise qu'un acte sur la rémunération des cadres leur a été posé sur table ; cependant, des dialogues sont toujours en cours pour les formateurs. Les négociations vont se poursuivre afin qu'il y ait un document ad hoc. Fin juin, une nouvelle délibération sera présentée au vote, pour faire suite aux négociations paritaires nationales.

J. LAPORTE s'interroge que cela soit voté, sans cadre national, au prochain Conseil d'Administration, avant la parution du document national. N. PETIT appuie que ce qui sera voté au prochain C.A., sera ce qui existe à ce jour.

N. PETIT ne peut pas devancer un décret – il y a un anachronisme entre le plan National et le plan local mais, si au niveau des représentants, il faut attendre le National, cela sera respecté.

Cependant, à ce jour, ce n'est pas la volonté du Ministère que de rester en stand-by, si les conditions de travail ne sont pas à la hauteur de l'investissement et compétences des collègues.

En outre, M-A. BREUIL s'interroge sur le dernier PV., page 10 concernant le poste à 80 % mais ouvert à 50%.

S. CELMENT répond qu'il a été ouvert à 70% mais ouvert à 100% sur le tableau des emplois.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 25 juin 2024

Adopté à l'unanimité

1) Vote Ordre du jour du CA du mardi 26 novembre 2024 – B. LAYRE

24- 104	Ordre du jour du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
----------------	---	--

Rapport du Directeur :

N. PETIT est amené à dresser un bilan positif sur la situation de l'établissement.

L'EPL a de véritables savoir-faire en matière de pédagogie et que les équipes savent adapter et faire évoluer en fonction des publics et des contextes.

Le dynamisme de l'établissement permet de faire face à des difficultés régulières en matière de recrutement dans un contexte territorial qui ne nous est pas toujours favorable. La concurrence de l'enseignement agricole public reste palpable.

La qualité ainsi que l'originalité de nos formations et de la prise en charge des apprenants constituent nos principales forces. Il nous revient de continuer à mutualiser nos efforts afin de communiquer au mieux sur ces atouts, et ainsi maintenir notre niveau de recrutement actuel.

D'un point de vue budgétaire, via la DM, vous le constaterez, la situation peut paraître préoccupante, l'inflation, le surcoût énergétique mais aussi les investissements impérieux sont autant de contraintes qui impactent négativement le fonds de roulement de l'EPL.

Et pour terminer, La dimension humaine de notre structure reste à mes yeux, déterminante dans une stratégie de développement. La qualité et la sérénité des relations passent par une prise de conscience collective, notre travail durant cette année en est un témoignage probant.

Un avis favorable a été donné pour la transformation de la Halle en un centre constitutif, (500 mille euros d'investissements – merci à la Région) avec un poste de Directeur. Ce centre se développera derrière l'exploitation agricole de Montardon, et sera au service du territoire, afin de passer « du champ à l'assiette », avec l'installations de maraîchers sur les terres de Montardon.

Enfin, N. PETIT insiste sur trios points :

- La L.O.A., la Loi d'orientation Agricole n'est pas passée.

- Le financement régional (- 46 millions d’euros pour les investissements des établissements) n’est pas à la hauteur de ses compétences donc ralentissement
- Le contrat de professionnalisation n’est plus subventionné – ça interroge sur les métiers de l’artisanat et sur l’Agriculture . Il va falloir être prudents sur les dépenses.

B. LAYRE espère qu’au prochain Conseil d’Administration, la L.O.A. sera votée niveau orientation sur l’éducation mais également sur l’Agriculture et notamment la reconnaissance de l’Agriculture en tant qu’intérêt national fondamental et majeur.

Point par centre et axe

2) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. MIRASSOU

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

24-105	Programmation des voyages -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-106	Financement voyages -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-107	Semestrialisation en BTSA - LEGTA de Pau-Montardon	1 vote contre et 5 abstentions
24-108	Missions complémentaires dans le cadre du pacte enseignant - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-109	Dons – - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité

Concernant la délibération 24-107, N. PETIT souhaite apporter un élément complémentaire ; à savoir, l’obtention des Bachelors qui passera par la semestrialisation pour leur BTS.

J. LAPORTE explique que 2 BTSA étaient semestrialités et pas le troisième à Montardon. (Pas en ACSE ; A.P. c’est fait). Il faudra que le Bachelor soit financé et rentre bien dans la L.O.A.

S. MIRASSOU ne trouve pas cela incohérent car les profils d’équipes de jeunes sont différents.

Tant que la loi n’est pas votée, aucune digression ne sera faite mais il faut être prêt à accueillir un Bachelor, si l’équipe pédagogique en ressent le besoin ; en sachant qu’il y a un Bachelor par établissement.

P. PARODI demande quelle est la reconnaissance au niveau de l’Etat et quelle est la valeur.

N. PETIT assure que le Bachelor agro sera reconnu comme grade de Licence universitaire.

P. CHERET, pour aller dans le sens de N. PETIT répond qu'il s'agit du nom arrêté par la DGER et que cela équivaut à Bachelor avec diplôme, certifié Licence = postulat de départ.

3) **LEGTA MONTARDON : Intervention de V. AUDURIEAU**

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

24-110	Changement rémunération d' un agent public -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-111	Rectificatif, changement de logement de fonction - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-112	Sortie d' inventaire d' un véhicule - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

4) **LPA OLORON : Intervention de N. PETIT**

- Présentation des délibérations du LPA OLORON

24-113	Organisation pédagogique des voyages – Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-114	Financement des voyages - Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-115	Renouvellement du label « lycée des métiers de la montagne » - Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-116	Actions éducatives – Projet d' envergure –Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-117	Participation au BAFA --Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-118	Missions complémentaires dans le cadre du pacte enseignant - Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-119	Dons - Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 113, J-M LANOT explique qu'il y a un projet d'aller vers l'Espagne, avec partenariat avec sentiers transfrontaliers (suite à la Transpyrénéenne).

Concernant la délibération 115, le label doit être renouvelé cette année par un acte obligatoire, au CA.

J-M LANOT appuie sur un gros travail à faire quant à élargir les partenariats — N'abandonne pas le projet d'un BTS sur le secteur GPN qui est un BTS Bi-qualification. Le Label est vital en terme de crédibilité.

N. PETIT précise que le CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole) se réunit jeudi prochain et qu'une réponse sera apportée sur l'obtention du BTSA GPN.

J-M LANOT informe d'un partenariat récent avec la station de Gourette et Conseil Départemental et espère qu'ils sauront soutenir le dossier. Oloron part sur 16 élèves formés. Il s'adresse à F. REGONDAUD et rajoute que la station n'ouvrira pas le 05 décembre car pas de neige.

Concernant la délibération 117, J-M LANOT insiste que les jeunes qui sont capables de travailler en animation nature car il faut occuper les skieurs qui « attendent la neige ».

B. UTHURRY demande si c'est un problème de recrutement. J-M LANOT répond par la négative car il existe un nombre important de demandes de la part des structures qui se sont engagées à prendre des jeunes en stage.

N. PETIT s'interroge sur le maintien des élèves ayant obtenu le BTS sur le territoire qui malheureusement le quittent le territoire. Il ne faut pas oublier que l'avenir de certains territoires passe par la capacité de pouvoir offrir, au-delà du travail, des activités (sports...).

J-M LANOT expose que depuis le COVID, une fréquentation dans les montagnes est à noter; les jeunes peuvent être présents et savent s'adapter. Il est dommage qu'il n'y ait pas de poursuite d'études. Il y a des outils, des partenaires et s'adressant à B. UTHURRY, il insiste sur la nécessité d'un BTS niveau bac + 2, à Oloron ; ce qui serait une reconnaissance importante.

I.LARROUY demande si cela est la première fois qu'ils le présentent.

J-M LANOT l'analyse par le concurrence des lycée privés - pas de polémique privé, public mais comme l'a dit N. PETIT, c'est d'abord un BTS bi qualification ; pas uniquement GPN – seuls 16 étudiants sont visés avec une insertion et des partenaires qui s'engagent à les prendre en stage.

5) LPA ORTHEZ : Intervention de P. CHERET

- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

24-120	Organisation pédagogique des voyages – Site LPA d' ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-121	Financement des voyages - Site LPA d' ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-122	Participation financière des familles à l' option hippologie / équitation – LPA d' ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-123	Actions éducatives -Site LPA d' ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-124	Modification du règlement intérieur – site LPA d' ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

24-125	Reconduction des EPI – site LPA d’ ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-126	Organisation des stages – Site LPA d’ ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-127	Missions complémentaires dans le cadre du pacte enseignant - Site LPA d’ ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-128	Sortie d’ inventaire - Site LPA d’ ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-129	Sortie d’ inventaire - Site LPA d’ ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-130	Acceptation de dons – LPA ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité

P. CHERET souligne le 30^{ème} anniversaire du site d’Orthez, (avec produits locaux et bière locale), avec la particularité de partager locaux communs : self, CDI, salle polyvalente et internat avec un lycée de l’Education Nationale. Une conférence a eu lieu avec le maire honoraire d’Orthez, René RICARRERE, les architectes, l’ingénieur de la Région qui avaient participé à ce projet.

Il en profite pour remercier la Région qui a accordé une subvention de 10 000€ pour une fresque qui reprend le visage de Francis James et une main avec une plante qui représente l’alimentation, l’Agriculture, la Vie, pour le lycée agricole d’Orthez.

Concernant la délibération 24-122, le voyage en Italie des terminales Aménagement paysager est conditionné par des actions menées par élèves et enseignants.

Le lycée participera au trophée des lycées agricoles, dans le cadre du salon de l’Agriculture piloté par L. DEPLAUDE.

Sur la partie financement, ce dernier explique que tous les dons seront passés en 2025 pour le trophée et qu’une réunion jeudi avec l’équipe pédagogique et les jeunes permettra de finaliser ; l’hôtel est réservé avec les élèves de Montardon ; travail avec S. CONSUEGRA.

P. CHERET met en avant le bon travail de recherche de financement et d’accompagnement de L. DEPLAUDE.

Concernant la délibération 130, J-L. LARERRE interroge sur la gestion de la cagnotte Litchi.

L. DEPLAUDE lui répond que cela est en partenariat avec « l’Association Orthez et ses projets » ; J-L LARRERE demande à changer le terme en « Association Orthez et ses projets ».

L. DEPLAUDE demande s’il est possible pour l’EPL d’avoir une cagnotte Litchi. J-L LARRERE rétorque que non car pas de compte.

6) CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES

24-131	Organisation pédagogique des voyages – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-132	Financement des voyages – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-133	Subvention CRNA – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-134	Calendrier d' alternance– CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-135	Semestrialisation 2024/2025 - CFAA 64	2 abstentions
24-136	Création d' emploi de droit public rémunérés sur le budget de l' EPLEFPA – CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-137	Modification emplois de droit public rémunérés sur le budget de l' EPLEFPA – CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-138	Modification du règlement intérieur – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-139	Sortie d' inventaire – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-140	Proposition de modification des conditions de rémunérations – Site de CFAA 64	1 abstention

Concernant la délibération 135, les équipes ont choisi que le BTS ACSE Agri soit semestrialité l'an prochain et demande donc la validation auprès de ce C.A.

Concernant la délibération 139, J-L LARERRE demande à rajouter « mise au rebut ».

Concernant la délibération 140, elle s'adresse aux responsables ; les agents administratifs, ayant été traités, au C.A. de juin 2024. Il précise que les collègues concernés ont participé à l'élaboration de ce type de rémunération.

7) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de R. CHAVIGNON

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

24-141	Organisation pédagogique des voyages – CFPPA des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-142	Financement des visites - C.F.P.P.A. des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-143	Modification emplois de droit public rémunérés sur le budget de l' EPLEFPA – CFPPA des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-144	Règlement intérieur – Site de CFPPA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

8) Exploitation agricole d'ORTHEZ : intervention de Loïc DEPLAUDE

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION AGRICOLE D'ORTHEZ

24-146	Création d' un emploi de droit privé d' apprenti rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Site de l' exploitation agricole du LPA d' Orthez	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
---------------	---	--

Concernant la délibération 146, suite au départ du salarié au 31 décembre 2024, J. LAPORTE demande pourquoi choisir un apprenti plutôt qu'un contrat de salarié.

L. DEPLAUDE précise qu'il y a déjà un salarié et que l'apprenti ne peut pas être tout seul ; le lycée forme des jeunes et donc apprentis; cela se fait sur Oloron et Montardon. B. LAYRE ajoute que l'apprentissage est valorisé, par la même occasion.

M-A. BREUIL demande pourquoi une période de 36 mois, sur un apprenti. S. CLEMENT répond qu'il est possible d'établir un contrat de 3 ans si situation de handicap.

9) Exploitation agricole d'ORTHEZ : intervention de S. CONSUEGRA

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION AGRICOLE DE PAU-MONTARDPON

24-147	Création d' un emploi de droit privé d' apprenti, n°1, rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA -Exploitation agricole de Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-148	Création d' un emploi de droit privé d' apprenti, n°2, rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA -Exploitation agricole de Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-149	Sortie d' inventaire	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

10) EPLFPA : intervention de V. AUDURIEAU

- Présentation des délibérations de l'EPLFPA

24-150	Passation de conventions , de contrats et de marchés pour 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-151	Commission d' appel d' offre	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-152	Fermeture administrative EPLFPA 2024-2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

24-153	Rapport du Directeur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-154	Amortissements des besoins d' une valeur inférieure à 800 euros HT	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-155	Tarifs 2025 d' hébergement et de restauration , de location et de prestation - EPLEFPA des Pyrénées atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-156	Décisions modificative n°3 de l'exercice 2024	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-157	Régularisation comptable actif – Site de Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-158	Régularisation comptable actif – Site d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-159	Régularisation comptable actif – Site d' Orthez	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-160	Budget primitif 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 151, Mesdames GUILLOT ; BREUIL ; NOYES et Messieurs LAPORTE et PARODI se désignent pour assister aux C.A.O (commissions d'Appels d'Offres) des marchés publics.

Concernant la délibération 155, V. AUDURIEAU explique que les tarifs s'étendent jusqu' à fin juin car au 1^{er} septembre, apparaîtra la tarification solidaire, établie en fonction des revenus des familles.

N. PETIT précise que l'établissement accueille les Concours complet 5 étoiles de Pau, le tour du Piémont pyrénéen, tournoi de foot, section paloise...

P. PARODI s'interroge quant au versement de l'argent des gens du voyage qui occupent le terrain pendant l'été. Il lui est rappelé que cela apparaît dans la délibération des dons du LEGTA, présentée par S. MIRASSOU en début de séance.

Concernant la délibération 156, J-M LANOT demande si on sait chiffrer les coûts d'énergie par sites.

V. AUDURIEAU répond de façon positive et rajoute qu'au vu du retard d'arrivée des factures (3 mois de décalage), pas de chiffres définitifs.

J-M LANOT demande si des panneaux solaires seraient une piste envisageable ; N. PETIT lui répond qu'une enquête a déjà été menée et remplie car le lycée se situe dans la zone éligible.

S. BONNASSIOLLE rajoute que les communes ont l'obligation de proposer des zones qui privilégient les énergies renouvelables et qu'il a ciblé les bâtiments du lycée.

La réflexion est donc déjà menée mais N. PETIT interroge sur le surplus d'électricité.

S. BONNASSIOLLE a proposé une zone dédiée à la méthanisation ; zone du lycée agricole plus autour de l'A.G.P.M.

Les délibérations 24-157 à 24-159 sont présentées par J-L. LARRERE.

Concernant la délibération 160, N. PETIT rappelle la baisse globale de fonctionnement ; l'établissement n'est ni en perte ni en difficulté.

Questions diverses

B. LAYRE s'adresse à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

J. LAPORTE concernant le pacte enseignant et plus précisément les heures supplémentaires demande si elles sont toujours comprises dans l'enveloppe.

S. MIRASSOU le confirme et stipule que 6 ou 7 heures sur Montardon ont été rajoutées ; contrairement au lycée d'Orthez, pour lequel, P. CHERET souligne une diminution d'1 heure.

J. LAPORTE expose que des collègues d'Orthez l'ont interrogé par rapport à la demande de l'obtention d'une option grandes cultures. Il pense qu'il y a un problème dans le calendrier car ne figure pas dans le CREA de la rentrée 2025 ; à moins que cela se fasse sur 2026.

N. PETIT mentionne que cela est déposé chaque année. Ce n'est pas une création comme le BTS GPN mais une ouverture d'une option donc pas même type de mécanisme.

P. CHERET, en janvier 2025, rajoute que se tiendra le dialogue de gestion avec les enseignants, déterminant par rapport aux moyens de la distribution et de régularisation.

J-M LANOT interroge quant à la réorganisation des formations sur le site du CFA d'Oloron Sainte Marie qui allaient être déplacées de sites et par conséquence, sur la pérennité du CFA sur le site d'Oloron.

Pour des raisons géographiques, N. PETIT affirme que le BTS AP se déroulera sur le lycée d'Orthez et le BTS DATR sur celui de Montardon, avec un nombre plus important d'élèves.

J-M LANOT conclut sur l'absence au final de BTS sur Oloron. N. PETIT sécurise en affirmant qu'il ne laissera pas Oloron sans formations supérieures

Concernant les conditions d'emploi des agents contractuels sur budget des CFA/CFPPA, une note de service a été publiée par le Ministère, en juillet dernier.

M-A. BREUIL demande alors si un travail paritaire/ une mise en place de groupes de travail est prévu avant la fin de l'année, pour adapter cette note, afin qu'elle soit votée au C.A. de juin 2025.

N. PETIT le confirme mais précise que la note n'a pas de vocation juridique.

P. PARODI demande sur quelle période est arrivé le BTSA DATR ; N. PETIT à la rentrée 2025 pour l'apprentissage. S. CLEMENT rajoute que les niveaux seront regroupés.

P. PARODI complète sur la perte d'effectifs, cette année en terme d'apprentis, sur le site de Montardon.

S. CLEMENT souligne la progression considérable sur Oloron, avec la filière Paysage et confirme que l'apprentissage sur Oloron va se maintenir.

C. PHILIPPE soutient J-M LANOT ; l'équipe est touchée ; les formateurs sont inquiets pour l'avenir de l'antenne et une valorisation de l'image est nécessaire sur Oloron. Il insiste sur la présence de 4 lycées sur Oloron et l'absence de jeunes paradoxalement.

N. PETIT insiste sur la non fermeture de BTS au sein de l' Agrocampus 64.

B. UTHURRY découvre le stade actuel. Il se déplace sur tous les C.A. des lycées d'Oloron ; il se rendra également sur le lycée agricole d'Oloron.

N. PETIT déclare qu'il existe des réseaux et que des choix ont été orientés par des politiques, pour différentes raisons et polémiques et qu'il leur demande de se positionner : soit l'enseignement agricole public ferme soit l'enseignement agricole privé est priorisé et majoritaire soit à l'obtention d'un équilibre ; l'essentiel étant les besoins du territoire.

N. PETIT rappelle l'opportunité de la labellisation sur le territoire, pour Oloron.

D. HERVE souscrit à tout ce qui a été dit mais souhaite le passage de la parole aux actes. Il insiste sur la beauté du Haut Béarn comme région et sur la transmission aux générations futures ce que les anciens ont mis en place. Les métiers de la montagne sont toujours présents.

B. LAYRE met en avant une orientation politique, sur un territoire délicat et une installation en montagne, fragile. Il explique qu'une étude menée au niveau de la chambre régionale d'agriculture a été transmise à la DRAAF et au Conseil Régional sur la production agricole depuis 2021. Elle révèle une progression jusqu'en 2020 mais un décrochage et en volume et en valeur de la production agricole, en 2021.

La Nouvelle-Aquitaine qui occupait la première place devient la troisième région après le Grand-Est et la Bretagne, avec une baisse de 20% ; principalement dû à l'évolution du climat.

En effet, les éléments climatiques sanctionnent la production mais ce changement climatique a également un impact sur le sanitaire ; sur l'animal avec la multiplication de maladies sur tous les départements français (maladies animales) et retour d'anciennes maladies.

Un vrai virage est à souligner depuis 3 ans, sur les changements climatiques avec un impact non imaginable ; ce qui a conduit une demande, auprès du Conseil Régional de réévaluation de sa feuille de route et d'une adaptation d'un calendrier.

B. LAYRE donne raison à D. HERVE afin de mener des actions en matière économique, environnemental et biodiversité

Il est nécessaire de rester confiant ; nous menons des actions, pour capitaliser et nous avons dans diverses filières, une mobilisation sans précédente sur la recherche et le développement et expérimentation.

Des évolutions positives sont à noter grâce aux expérimentations – ex : Les filières kiwis et arboricoles – depuis 2 ans des plantes pérennes dépérissent. Des organismes économiques ont perdu 50% de leur production en 3/4 ans. Sont passés à 90 000 tonnes de production en France à 45 000 aujourd'hui.

N. N. POEYMIROU-BOUCHET rappelle que les jeunes en formation et donc futurs agriculteurs sont conscients des changements climatiques. Il est nécessaire de leur laisser le temps de s'adapter, qu'il convient de ne pas leur mettre la pression et de les accompagner dans le monde pédagogique si nous souhaitons préserver ce monde agricole.

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE

Levée de séance à 11h49

Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE